



Les infrastructures de recherche en sciences humaines et sociales

Françoise Thibault, Bertrand Jouve

► To cite this version:

Françoise Thibault, Bertrand Jouve. Les infrastructures de recherche en sciences humaines et sociales: Rapport du groupe Infrastructures de l'alliance Athéna. [Rapport de recherche] alliance Athéna. 2012. hal-03148491

HAL Id: hal-03148491

<https://hal.science/hal-03148491>

Submitted on 8 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Les infrastructures de recherche en sciences humaines et sociales

Rapport du groupe Infrastructures
de l' Alliance **Athena**

Françoise Thibault (DGRI) Bertrand Jouve (CNRS, InSHS)

Septembre 2012

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Une politique européenne	7
2. La feuille de route nationale 2008-2012	9
2-1 Les humanités numériques	9
L'intérêt du monde scientifique	9
Le déploiement des Digital Humanities : une stratégie concertée d'actions en réseau	10
Des initiatives largement anglo-américaines	10
La situation française en 2006	12
2-2 Les données quantitatives	12
Une première reconnaissance en 2001	12
2-3 Les infrastructures de la feuille de route 2008	14
ADONIS	14
L'infrastructure européenne Darjah - Digital Research Infrastructure for Arts and Humanities -	15
PROGEDO	16
ESS, enquête sociale européenne : enjeux de la participation de la France	17
SHARE : un enjeu social et scientifique	20
CESSDA : un projet essentiel pour un accès partagé aux données	21
CORPUS	21
CLARIN : exploiter les ressources linguistiques au niveau européen	22
BSN : bibliothèque scientifique numérique	23
2- 4 Avancées et difficultés pendant la période 2008-2012	23
Mise en place de la gouvernance et ré-organisation	24
Les difficultés de cette période	25
Les financements	25
Les personnels	26
Les contraintes juridiques	27
3. La démarche stratégique 2012-2020	28
3-1 Une volonté de dessiner un cadre ouvert mais plus précis	28
Les critères exigés	28
La reconnaissance de trois niveaux d'infrastructures	29
3-2 La déclinaison dans le domaine des SHS	30
Deux TGIR en SHS	31
L'ouverture aux réseaux de coopération	32
Les MSH et de leur réseau	32
NEFIAS : l'inscription d'une plateforme pour l'internationalisation des SHS	33
Le Tableau de bord 2013	34
4-Perspectives	36
4-1 La nouvelle gouvernance des TGIR et des IR	36

4-2 Les conséquences sur le travail d'ATHENA	37
4-3 Recommandations	38
Renforcer l'articulation entre IR et TGIR	38
Travailler la place des IR dans les politiques de site	38
Améliorer l'apport des MSH	39
Améliorer la présence à l'international	39
Développer la recherche sur les nouveaux outils	39
Annexe	40
Liste des membres du groupe de concertation « stratégie 2012-2020 »	40

Introduction

Longtemps considérées en France comme des sciences pouvant fonctionner avec peu de moyens, les SHS¹ ont été absentes des grands plans d'équipements pour la recherche. La question des infrastructures a été présentée dans les différents rapports consacrés aux SHS comme une difficulté jamais réellement surmontée. Les constats de pénurie ont concerné les bibliothèques de recherche puis les outils informatiques nécessaires aux sciences sociales. Des réalisations notables mais éparpillées ont cependant vu le jour sans pouvoir répondre à tous les besoins des chercheurs (création dans les années 1960 de la bibliothèque de recherche de la fondation MSH de Paris ; création, dans les années 1980, d'un laboratoire informatique pour les sciences sociales toujours à la FMSH ; à la même époque, création d'une banque de données en sociologie politique à l'IEP de Grenoble ; création du LASMAS, laboratoire d'analyse secondaire et des méthodes appliquées à la sociologie ; à la fin des années 1990, création du comité de concertation des données pour les SHS et du centre Quetelet en 2001 ; en 2004, création d'ADONIS par le CNRS, portail destiné à mettre en relation l'ensemble des données numérisées des SHS).

La publication, en décembre 2008, de la première feuille de route nationale sur les infrastructures de recherche constitue un tournant dans la politique même si cette dernière n'a pas été immédiatement suivie d'effets sur le terrain. A l'instar de tous les grands domaines scientifiques, des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) y étaient identifiées et reconnues comme stratégiques pour le développement des sciences humaines et sociales, toutes étant étroitement liées au développement des sciences et technologies de l'information et de la communication.

En effet, si pendant de nombreuses années, la bibliothèque a constitué le principal grand instrument pour de nombreuses disciplines du domaine, il n'est plus de pratique scientifique qui puisse se dispenser des ressources et services apparus avec les STIC. Archives et bibliothèques numériques, bases bibliographiques et enquêtes sociologiques accessibles en ligne, les documents concernés sont très divers allant des plus traditionnels jusqu'aux plus expérimentaux comme les épi-journaux ou les « revues-blogs ». Plus fragiles que par le passé, ces données et documents numériques imposent pour être accessibles de façon pérenne, un ensemble de traitements qui tiennent compte à la fois du travail scientifique lui-même et des évolutions techniques. Les instruments qui en résultent participent de notre responsabilité dans la transmission et l'utilisation du savoir scientifique sous sa forme numérique. Ils concourent en retour à transformer le métier même du chercheur. Ainsi, au-delà du renouvellement des problématiques d'accès au document scientifique (sources et documents édités), les infrastructures de recherche en SHS permettent de constituer et de manipuler des corpus très hétérogènes susceptibles d'ouvrir de nouvelles voies de recherche tant épistémologiques que disciplinaires. Inscrits dans un espace social largement ouvert au monde, tous ces instruments contribuent par ailleurs à une meilleure valorisation d'un patrimoine scientifique et culturel.

La réflexion lancée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au début de l'année 2011 pour l'élaboration de la stratégie nationale 2012-2020 sur les infrastructures de recherche a été l'occasion de dresser un bilan de la situation et de proposer les grands cadres de

¹ Nous entendrons par SHS, les Sciences Humaines et Sociales au sens large incluant les lettres, langues et arts

l'action à venir. L'Alliance ATHENA s'est associée à la réflexion pour répondre au mieux à l'ensemble des défis et proposer des pistes d'évolution.

1. Une politique européenne

Les infrastructures de recherche sont des outils au service de toutes les disciplines scientifiques mais l'usage du terme a longtemps été réservé à quelques disciplines. Les infrastructures ont d'abord désigné des grands instruments de l'astronomie puis de la physique, instruments localisés sur un seul site. Aujourd'hui, les infrastructures concernent l'ensemble des disciplines scientifiques (sciences de la vie, sciences et technologies de l'information et de la communication, sciences humaines et sociales, etc.). L'ensemble est hétérogène : réseaux d'infrastructures de plus petite taille (centres de recherche clinique, plateformes de nano-technologies, lasers de puissance, etc.), réseaux totalement distribués comme les grilles de calcul ou des banques de données réparties.

La dimension des infrastructures est souvent liée à l'importance de leurs communautés d'utilisateurs. On peut distinguer plusieurs situations :

- En physique des particules ou des hautes énergies, tout comme pour l'astronomie et l'astrophysique, ou encore l'environnement, les communautés sont coordonnées à l'échelle mondiale et les instruments nécessaires représentent un coût tellement élevé que les financements doivent être partagés entre tous les acteurs. On parle alors de **projets globaux**. Ils sont le plus souvent construits et exploités par des organisations internationales.
- D'autres infrastructures sont de **dimension pan-européenne**, et peuvent entrer dans une logique de compétition avec leurs équivalentes aux États-Unis ou au Japon.
- Enfin existent des infrastructures de recherche de **dimension nationale** qui relèvent d'une gouvernance nationale.

La première feuille de route publiée au niveau européen retient une définition élargie et les infrastructures numériques y occupent une bonne place. Toutes les disciplines sont représentées. Cinq infrastructures sont labellisées en SHS : deux grandes enquêtes (SHARE sur le vieillissement et l'enquête sociale ESS), un dispositif d'accès à la statistique publique CESSDA, DARIAH (Digital Research Infrastructures for the Arts and Humanities), et CLARIN (Common Language Resources and Technology Infrastructure). Un document est produit en 2006, actualisé en 2008 et en 2010 (ESFRI European Strategy Forum on Research Infrastructures, ec.europa.eu/research/infrastructures).

La feuille de route 2010-2020 « Global Research Data Infrastructures : the GRDI2020 vision » (www.grdi2020.eu) publiée en mars 2012 dans le cadre d'une action de coopération du FP7 revient sur le très grand enjeu que représente pour la science et les sociétés notre capacité à produire bien sûr, mais surtout traiter, échanger, diffuser, contrôler et archiver les données scientifiques.

2. La feuille de route nationale 2008-2012

Le travail d'élaboration de la feuille de route a commencé en 2006 avec une enquête de terrain menée par le département des sciences humaines et sociales du ministère de la recherche². Il a été complété par un ensemble de réunions associant chercheurs, responsables de laboratoires (UMR et EA), ingénieurs, responsables au ministère de la culture. Deux grandes voies se sont affirmées : celle des humanités numériques et celle des données quantitatives.

2-1 Les humanités numériques

Le lent apprivoisement du numérique par le monde de la recherche et de l'enseignement en Sciences Humaines a débuté dans les années 1990 avec la numérisation, à grande échelle, des ressources documentaires, textuelles ou iconographiques. Aux Etats-Unis, les institutions patrimoniales, et plus spécifiquement les bibliothèques, ont joué un rôle capital dans cette première étape, non seulement en lançant le mouvement de numérisation systématique de leurs collections, mais également en amorçant une réflexion sur la nature complexe de ces nouvelles ressources documentaires, et en proposant des standards de numérisation et d'indexation des données ainsi produites. Certaines grandes bibliothèques européennes leur ont emboîté le pas. En France, la BnF a lancé «Gallica³ » en 1997 qui se définit comme **«une bibliothèque numérique à vocation encyclopédique »**.

L'intérêt du monde scientifique

Au tournant des années 2000, les facilités de stockage, et l'interactivité inhérente au numérique combinée à la diffusion de l'accès au réseau du World Wide Web ont ouvert des opportunités renouvelées en termes d'appropriation et de manipulation des ressources qui ont rencontré certaines préoccupations de chercheurs et d'enseignants. En conséquence, on a assisté depuis quelques années à un déplacement, ou plutôt à une diversification des lieux de productions de ressources numériques. A côté des institutions patrimoniales, également engagées dans la réflexion sur l'avenir des ressources numériques, se sont constitués de véritables centres entièrement dédiés à la production numérique au sein des universités américaines. Ces centres de recherche d'un nouveau genre portent le nom de *Digital Humanities Centers*.

Ces nouveaux pôles de rassemblement de compétences disciplinaires et technologiques se distinguent des services informatiques traditionnels dont la vocation essentielle est de gérer le

² Philippe Casella et Françoise Thibault, «Le numérique dans les SHS», 2006, 30p.

³ Au 30 avril 2006, [Gallica](http://gallica.bnf.fr) offrait sur la Toile : 90 000 volumes imprimés en mode image, 1200 volumes imprimés en mode texte, 500 documents sonores et 80 000 images fixes.

parc informatique et le réseau. Ces centres, nés d'autant d'initiatives isolées, sont conçus autour des besoins scientifiques, à la disposition des enseignants, des chercheurs et des étudiants. Ils explorent l'étendue des possibilités offertes par le nouveau dispositif combinant les technologies de réseau et de traitement de l'information. Il s'agit de concevoir de nouveaux modes d'édition scientifique numérique dotés d'outils d'exploitation, d'appropriation et de collaboration en ligne.

Le déploiement des Digital Humanities : une stratégie concertée d'actions en réseau

A regarder d'un peu plus près le déploiement des Digital Humanities, on mesure l'importance d'une vision stratégique de la question. La publication le 13 Décembre 2006 d'un [rapport de la Commission on Cyberinfrastructure for the Humanities & Social Sciences](#) [1] constitue un signal important et confirme qu'un nouvel élan s'impose à la réflexion sur l'exploitation du numérique dans les Sciences Humaines. Ce rapport est le fruit de plusieurs années de réflexion et d'enquête (débutée en 2004) auprès des chercheurs, des enseignants, et bien évidemment des centres de *Digital Humanities* aux Etats-Unis et se présente comme un véritable programme de développement. Il semble marquer la fin des initiatives isolées et la reconnaissance à un niveau national (voire international) des nouvelles responsabilités revenant aux centres de *Digital Humanities*. Le terme de *Cyberinfrastructure* lui-même pourrait résumer la philosophie de ces centres.

Au-delà de la simple réalisation technique d'un produit fini (la vision classique du produit multimédia ou de la publication scientifique traditionnelle), ce qui occupe les centres de *Digital Humanities*, c'est la réflexion sur le médium numérique lui-même, sur la façon dont il interroge les pratiques disciplinaires et sur la place du chercheur au sein d'un nouveau réseau impliquant des sociabilités et des pratiques différentes, dans le monde universitaire bien sûr, mais pas uniquement.

On retrouve d'ailleurs cette conception de l'outil et de la ressource numérique dans les objectifs définis dans le [rapport](#) du [Summit on Digital Tools for the Humanities](#) qui s'est tenu en Septembre 2005 à l'Université de Virginie et qui rassembla des participants venus de toutes les universités et de tous les centres d'Amérique du Nord :

- Fournir aux chercheurs et aux étudiants un accès plus complet et plus sophistiqué aux ressources culturelles.
- Offrir de nouvelles approches quant à l'enseignement dans les Sciences Humaines, et enrichir ainsi la façon dont les ressources et le médium numériques sont enseignés et expérimentés.
- Faciliter de nouvelles formes de collaboration entre les producteurs de ces ressources.

Des initiatives largement anglo-américaines

Le fait que la plupart des textes décisifs aient été rédigés et publiés aux Etats-Unis est très symptomatique. C'est également là que l'on retrouve la concentration de centres de Digital Humanities la plus forte, et ce sur tout le territoire américain, du [Cultural VR Lab](#) de l'Université de Californie (UCLA) spécialisé dans l'imagerie en trois dimensions et à l'origine du [Digital Roman Forum](#), à l'[ECT](#) (Educational Technologies Center) de l'Université de Princeton plus axé sur les questions pédagogiques, concepteur du précurseur [Charrette Project](#), en passant par l'[I-CHASS](#) (Illinois Center for Computing in Humanities, Arts and Social Science) de l'Université d'Illinois, qui a accueilli, en 2007, le [Congrès Digital Humanities](#) [3] , ou le [Scholarly Technology](#)

[Group for the Humanities](#) de l'Université de Brown qui se consacre principalement à des réalisations scientifiques pointues, et qui a notamment participé activement à la réalisation du [Decameron Web](#) (etc.).

D'autres pays participent à ce mouvement. On retrouve aux premiers rangs les autres grands acteurs anglo-saxons du "*Humanities Web*", à savoir le Canada, très innovant dans ce domaine, souvent en relation étroite avec d'autres centres nord-américains, et le Royaume Uni.

On peut ainsi pointer certains centres phares, comme l'[HCMC](#), Humanities Computing and Media Centre, à l'Université de Victoria (Canada) qui participe à de nombreux projets numériques et propose ses services aussi bien aux chercheurs qu'aux enseignants, aux éditeurs et aux étudiants. De l'autre côté de l'Atlantique, le [Centre for Computing in the Humanities](#) du King's College de Londres est sans-doute le plus prestigieux des centres britanniques, mais il est loin d'être un cas isolé. L'[Institute for learning and Research Technology](#) à l'Université de Bristol développe également de [nombreux projets](#), extrêmement divers dans leur orientations disciplinaires, mais mettant tous l'accent sur l'hypertextualité en réseau. La carte des centres de *Digital Humanities* britanniques présente une densité comparable à celle du territoire nord-américain. Toujours dans la sphère anglophone, on peut citer des réalisations australiennes, comme [Hypertext.rmit](#) à l'Université RMIT à Melbourne en Australie qui se consacre à l'étude de l'hypertexte dans une optique principalement pédagogique.

La concentration est moins forte dans l'Europe, hors Royaume-Uni. L'Allemagne commence néanmoins à se distinguer sur la scène internationale. L'[Historisch-Kulturwissenschaftliche Informationsverarbeitung](#) de l'Université de Cologne participe ainsi à de nombreux [projets](#) scientifiques qui interrogent la notion d'outil numérique et de logiciel de recherche et d'étude en Sciences Humaines. L'Europe du Nord (Suède, Danemark, Norvège) représente également un nouveau foyer de développement de ces centres. Ce phénomène peut sans doute s'expliquer par la tradition anglophile de ces universités et par les liens étroits qu'elles entretiennent avec les centres de recherche anglophones.

Non seulement les centres de *Digital Humanities* renvoient à des réalités géographiques contrastées, mais leur structure même peut varier totalement d'un centre à l'autre. Si le plus fréquemment, ces centres sont créés par, pour et au sein d'une université, de nombreux cas de figures existent. Ainsi, le [Digital Cultures Project](#) créé par William Warner est bien basé à l'Université de Californie (Santa Barbara), mais il est ouvert à tous les universitaires américains, doctorants, enseignants ou chercheurs, et ce quel que soit leur campus d'origine. D'autres grands centres ne sont pas rattachés directement à une université - en-dehors de l'implication d'universitaires - mais peuvent être assimilés à des centres de *Digital Humanities*, de par leur prise de position vis-à-vis du médium et par l'orientation de leurs productions numériques. C'est notamment le cas de l'[e-Science Institute](#), créé en Août 2001 afin de faciliter les collaborations trans-disciplinaires dans le domaine des *Digital Humanities*, de favoriser la compréhension des enjeux et des solutions possibles et de développer les compétences. Dans cette même optique de collaboration pluri-disciplinaire, avec, cette fois-ci une orientation plus internationale, on peut également citer le centre américain [HASTAC](#), Humanities, Arts, Science, and Technology Advanced Collaboratory.

La situation française en 2006

Aucun centre de ce type n'existe en France, alors que certains fonctionnent en Europe, même s'ils n'ont pas encore atteint le dynamisme américain. Au moins trois facteurs peuvent expliquer cette situation.

Le premier est lié au clivage, encore plus grand en France, entre le monde des bibliothèques et le monde de la recherche traduit dans l'organisation administrative de l'Etat avec la co-existence d'un ministère de la recherche et d'un ministère de la culture. Soutenue par son ministère de tutelle dans sa politique de numérisation, la BnF a été d'autant moins encline à abandonner son emprise sur les ressources et ses objectifs de conservation ou de préservation et d'adresse aux publics, selon les vocations propres au musée ou à la bibliothèque qu'aucune autre politique émanant de la recherche ne lui a été présentée.

Cette situation participe du cercle vicieux dans lequel la recherche française se trouve enfermée puisqu'elle ne facilite pas l'émergence de compétences qui manquent encore largement dans ce secteur. Ces lieux de collaboration intensive où les chercheurs, les enseignants, voire même les étudiants, sont tout autant producteurs, acteurs qu'utilisateurs ont ainsi bien du mal à voir le jour.

2-2 Les données quantitatives

Les statistiques publiques, les grandes enquêtes scientifiques, les données de gestion ou les données de sondage représentent une source de connaissance essentielle pour les sciences sociales. Cependant leur exploitation suppose que soit réuni un certain nombre de conditions :

- les données quantitatives doivent être produites de façon fiable et adaptée, les enquêtes doivent être régulièrement renouvelées et les fichiers sauvegardés et protégés dans des formats utilisables.
- les données individuelles doivent être accessibles aux chercheurs dans des conditions de sécurité garantissant une utilisation des informations à des fins de recherche et dans le respect du droit.
- L'exploitation des données impose de réunir des compétences scientifiques et statistiques et de disposer d'une documentation détaillée sur la constitution de données.
- L'organisation et le traitement des données doivent favoriser les comparaisons entre les situations nationales. Les données doivent pouvoir être échangées, traduites et confrontées.

Une première reconnaissance en 2001

Développer l'utilisation des données disponibles et valoriser la production d'enquêtes supposent la mise en œuvre d'une démarche de préservation, de mise en accessibilité contrôlée, d'information et de formation, d'organisation et de coordination nationale et internationale. Selon

des formes variées la plupart des pays européens disposent d'instituts qui reprennent ses grandes missions.

Alerté en 1999 par Roxane Silberman⁴ de la situation de la recherche française tant sur la plan de l'accès aux données que sur celui de leur utilisation, le ministère chargé de la recherche, appuyé par les ministères en charge des finances, de l'éducation, de l'emploi et de la santé a créé, en février 2001 et par décret, le **Comité de Concertation pour les Données en Sciences Humaines et Sociales (CCDSHS)** avec pour objectif la mise en place d'une politique nationale d'accès aux données pour les SHS. Cette première expérience a permis l'émergence d'une politique nationale qui s'est traduite par : un accroissement des sources disponibles, une diffusion plus large des données et une prise de conscience de l'accroissement des besoins d'échanges en Europe et dans le monde.

La création du CCDSHS répond à une volonté de coordonner des initiatives au plan national. Les priorités du CCDSHS sont de favoriser la diffusion des enquêtes disponibles, d'organiser le système de garanties permettant de diffuser des données individuelles dans le respect des bonnes pratiques, de soutenir des enquêtes dans des secteurs jugés prioritaires pour la recherche et d'organiser la représentation française dans les instances internationales.

Pour remplir ces missions, le CCDSHS a renforcé la coordination des acteurs, précisément :

- Il s'appuie sur un Secrétariat général.
- Il organise la concertation avec les principaux producteurs de statistiques publiques ou de données de recherche INSEE, DARES, DREES, DEPP, CEREQ, INED....
- Il bénéficie d'un Conseil scientifique qui représente les principales disciplines impliquées, oriente la politique du CCDSHS et élabore les principes de diffusion.
- Il a mis en place une structure en réseau, dit « réseau Quetelet » coordonnant les établissements porteurs des centres de diffusion destinés aux chercheurs : l'ADISP-CMH (CNRS-ENS-EHESS) pour la statistique publique, le CDSP (CNRS-Sciences Po) pour les données sociopolitiques et le Service des enquêtes de l'INED pour les sources socio-démographiques.

En 2008, parmi les acquis de l'action conduite sous l'impulsion du CCDSHS on peut retenir plusieurs choses :

- Un accroissement régulier des commandes de fichiers ou de tabulations supposant un travail d'identification des interlocuteurs, d'ajustement des demandes et de préparation des fichiers par les unités chargées de la diffusion des données : 60 en 2001, 155 en 2002, 305 en 2004, 600 en 2005. La réponse à une commande suppose un travail de

⁴ « Les sciences sociales et leurs données », Roxane Silberman, 1999.

préparation et d'extraction en liaison notamment avec l'INSEE. L'augmentation régulière de la diffusion s'est faite sans dégradation des garanties apportées aux producteurs de donnée sur la nature scientifique des usages.

- Les universitaires et les doctorants ont désormais les mêmes droits d'accès que les chercheurs des EPST. Le CCDSHS encourage les formations et les recherches utilisatrices de données quantitatives notamment en soutenant l'expérimentation de « plateformes universitaires pour l'accès aux données » dans les Maisons des Sciences de l'Homme de Lille, Caen ou encore Lyon.
- Une convention avec l'INSEE permet un accès à plus d'une cinquantaine d'enquêtes ou de bases de données pour un financement mutualisé de 30.000 euros par an. D'autres conventions ont été renouvelées et étendues avec les directions responsables des statistiques des ministères en charge de la culture, de l'éducation nationale ou de l'emploi ; le CCDSHS a d'ailleurs financé la documentation d'enquêtes issues de ces ministères. Des accords ont été mis en place avec des organismes à l'étranger pour l'alimentation ou l'utilisation de bases de données comparatives.
- La coordination au plan national a permis de généraliser la représentation française dans les instances internationales européennes ou américaines. le CCDSHS est adhérent au Council of European Social Science Data Archives (CESSDA). Le CCDSHS a permis que la France dispose des moyens pour participer à trois enquêtes de l'European Social Survey (ESS) et a soutenu les volets français de l'enquête internationale ISSP.

2-3 Les infrastructures de la feuille de route 2008

Le diagnostic partagé de la situation française dans les deux domaines conduit les acteurs réunis dans le groupe de concertation thématique à retenir sur la feuille de route 2008-2012 quatre très grandes infrastructures de recherche en SHS : ADONIS, PROGEDO, CORPUS et BSN, les trois premières ayant toutes en charge le volet national d'au moins une infrastructure européenne, ce qui permet à la France d'être présente dans l'ensemble des infrastructures de la feuille de route ESFRI :

- ADONIS pour DARIAH,
- PROGEDO pour SHARE, ESS et CESSDA
- CORPUS pour CLARIN

ADONIS

La croissance de la production de données, leur diversité, l'hétérogénéité des outils utilisés comme la fragilité des dispositifs supports notamment dans les secteurs des sciences humaines et sociales ont incité le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à lancer, en 2004, le très grand équipement "ADONIS" (Accès unique aux Données et aux documents Numériques en

Sciences) qui, dans une première phase, s'est orienté sur le recueillement des besoins et la création d'offres de services. Après plusieurs années difficiles qui se sont traduites par une sous-dépense des crédits (un peu plus de 3M€ initialement prévus annuellement, en réalité de 2004 à 2008 entre 0,2 et 2M€ réellement consommés chaque année), ADONIS a été relancée en 2007. ADONIS est intervenue dans les principaux domaines du numérique : collecte, traitements et calculs sur des données, travail collaboratif, hébergement, archivage à long terme avec pour objectifs majeurs l'interopérabilité des données scientifiques et la garantie d'un accès rapide et pérenne. ADONIS a été inscrite sur la feuille de route de 2008 toutefois, suite au bilan réalisé, il a été demandé que sa gouvernance et ses missions soient revues.

Ainsi, pour éviter l'effet de saupoudrage, le TGE Adonis a été ré-organisé en 2010 autour de trois projets majeurs :

- 1) La structuration d'un réseau de centres de ressources centrés sur les objets numériques (texte, image, son, vidéo, 3D, etc.), chargés d'aider à la standardisation des modes de production et de diffusion des données SHS numérique, l'exploitation de celles-ci étant toujours du ressort du chercheur ;
- 2) L'accessibilité et la préservation des données numériques à travers une grille de services permettant l'hébergement, la diffusion et l'archivage à long terme des données. Cette grille est mise à disposition de l'ensemble des laboratoires SHS ;
- 3) La plateforme de recherche ISIDORE.

En 2011, en lien avec la création de la TGIR CORPUS, ADONIS s'est centrée sur les missions 2 et 3 en ayant pour ambition d'asseoir son rôle de co-porteur du projet européen DARIAH. ADONIS est une unité propre du CNRS (UPS 2916) rattachée à l'Institut des sciences humaines et sociales (InSHS) et bénéficie, au 15 septembre 2012, de 9 personnels ITA CNRS.

L'infrastructure européenne Dariah - Digital Research Infrastructure for Arts and Humanities - s'est donné comme objectif la construction d'une infrastructure numérique, permettant de mettre en valeur, de développer et de soutenir la recherche dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Il s'agit de proposer des outils et des services destinés à faciliter l'activité de recherche dans toutes ses dimensions : la collecte, l'analyse, la production ou bien encore la conservation de données, entendues ici au sens large. Ces outils et services s'appuient en grande partie sur les technologies de l'information et de la communication et se fondent sur les normes et standards édictés par les organisations internationales (W3C, Consortium TEI, etc.). Le respect et la promotion des bonnes pratiques constituent l'un des points importants du projet. Voir <http://dariah.eu/>

Le projet comporte 3 phases : une phase de préparation, réalisée par 14 partenaires issus de 10 pays différents (septembre 2008-février 2011) ; une phase de construction ; une phase opérationnelle. La phase de construction est co-pilotée par la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

En 2012, Dariah doit se constituer en consortium de type ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*) co-piloté par la France et l'Allemagne. Des difficultés au plan national ont retardé la signature de l'ERIC.

Sur le plan technique, la construction de l'infrastructure est à la charge de 4 *Virtual Competency Centres* : *e-Infrastructure*, *Research and Education*, *Scholarly Content Management* et *Advocacy, Outreach and Impact*. Chaque centre a un domaine d'expertise particulier, tout en étant interdisciplinaire, multi-institutionnel et multinational.

PROGEDO : Production et gestion de données pour les sciences humaines et sociales

PROGEDO est une infrastructure qui assure deux missions complémentaires :

- développer un dispositif d'archivage, de documentation et de mise à disposition des données pour la recherche en sciences humaines et sociales, comprenant notamment un dispositif d'accès sécurisé à distance pour les données confidentielles,
- organiser et contribuer au financement de grandes enquêtes d'intérêt national, notamment aux grandes enquêtes retenues sur la feuille de route des infrastructures européennes (ESFRI)

PROGEDO s'appuie sur le GIS Réseau Quetelet réunissant depuis le 1^{er} janvier 2011, le CNRS, l'INED, l'EHESS, l'Université de Caen – Basse Normandie, l'Université des sciences et technologie de Lille 1, la FNSP, l'Ecole d'économie de Paris, l'IRDES. Le GENES (groupe des écoles nationales d'économie et statistique) qui a acquis depuis le 1^{er} janvier 2011 le statut de grand établissement, a rejoint le GIS.

Le GIS Réseau Quetelet est domicilié à l'EHESS qui assure la gestion des moyens commun, il peut déléguer tout ou partie de ses missions aux partenaires. Le GIS est doté d'un Conseil scientifique qui recoupe celui du Comité de Concertation des données pour les sciences humaines et sociales (CCDSHS) crée par le décret 2001-139 du 12 février 2001 et présidé par la Ministre de la recherche. PROGEDO – Réseau Quetelet bénéficie de la reconnaissance de trois équipements d'excellence : DIME-SHS piloté par la FNSP, CASD (pour centre d'accès sécurisé aux données) piloté par le GENES, FID-H piloté par l'EHESS. Ces trois projets sont associés à la gouvernance du GIS aux côtés des consortiums formés pour appuyer les infrastructures reconnues par ESFRI (CESSDA, ESS, SHARE) et du réseau français de diffusion contrôlée des données pour les SHS.

PROGEDO Réseau Quetelet est une infrastructure distribuée qui a vocation à terme à couvrir l'ensemble du territoire national, son implantation actuelle est en Ile de France, en Basse Normandie, dans le Nord-Pas-de-Calais et en région Rhône-Alpes. Le développement des centres sécurisés sera sans aucun doute l'occasion de nouvelles implantations.

En favorisant la production et l'accès aux données pour les chercheurs en sciences humaines et sociales, PROGEDO – Réseau Quetelet participe à l'évolution de sciences humaines et sociales engagées dans une démarche empirique utilisant la puissance de calcul de l'informatique et à l'accumulation de données statistiques, notamment individuelles, pour mettre en évidence des faits sociaux et des régularités cruciales pour leur compréhension. Ce tournant empirique joue partout dans le monde un rôle important pour renforcer la légitimité scientifique des résultats des sciences sociales. Il facilite la valorisation des recherches dans le débat social et leur application à la décision publique ou privée et conditionne des rapprochements féconds avec d'autres disciplines, de l'épidémiologie aux sciences de l'environnement. PROGEDO – Réseau Quetelet vise à donner à la recherche française en droit, économie, géographie, gestion, histoire, sciences politiques et sociologie des instruments et des conditions comparables à ceux dont disposent les autres grands pays.

Le GIS est ainsi organisé autour des sept projets correspondant aux trois infrastructures européennes (CESSDA, ESS, SHARE) aux trois Equipex (DIME-SHS, CASD, FID-H) et au réseau Quetelet avec ses plateformes universitaires des données. Il est doté d'une structure de gouvernance assurant la coordination, la présence du réseau sur le Web et l'examen des nouveaux projets. En 2012, à la demande du CNRS, une UMS a été créée pour faciliter la gestion de l'ensemble.

ESS, enquête sociale européenne : enjeux de la participation de la France⁵

- Une enquête comparative européenne en sciences humaines et sociales unique, dont les données sont utilisées pour la recherche, l'enseignement et l'aide à la décision publique
- Premier programme de sciences humaines et sociales à remporter le Prix Descartes de la Commission européenne pour son excellence scientifique
- Retenue parmi les infrastructures de recherche européennes prioritaires
- Une enquête de référence pour des dispositifs similaires, comme SHARE
- Une communauté d'utilisateurs en croissance permanente (en 2012, 47 000 à travers le monde et 1 800 en France)
- En France, une enquête labellisée d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique

L'Enquête sociale européenne (ESS) est un vaste **dispositif d'enquête comparée et répétée en Europe pour la recherche en sciences humaines et sociales**. Depuis 2002, cinq éditions de l'ESS (2002, 2004, 2006, 2008 et 2010) ont permis de mesurer le changement des sociétés en Europe, particulièrement à travers des questions d'opinions, d'attitudes et d'évaluation subjective des situations. Elle est réalisée en face-à-face par questionnaire auprès d'échantillons nationaux représentatifs des résidents de près de trente pays. Cela correspond à **plus de 40 000 personnes**

⁵ D'après un texte écrit Anne Cornilleau, *Coordinatrice nationale de l'ESS en France, Centre de données socio-politiques (Sciences Po / CNRS)*

interviewées à chaque édition, dont 1 500 personnes en France. La sixième édition est en cours pour une collecte des données à l'automne 2012.

ESS est souvent comparée à d'autres grands dispositifs comparatifs de la recherche quantitative en sciences humaines et sociales notamment les enquêtes ISSP (International Social Survey Programme), EVS (European Values Study), Eurobaromètre ou encore SHARE (Survey on Health, Aging and Retirement in Europe). ESS s'en distingue toutefois par son caractère généraliste et académique et par la place centrale accordée à la rigueur méthodologique.

Une enquête généraliste et académique : contrairement à la plupart des grandes enquêtes européennes, ESS est **une enquête multithématique**. L'enquête aborde notamment les questions de confiance dans les institutions, d'engagement politique, de valeurs socio-politiques, de valeurs éthiques et morales, de mesure du capital social, de l'exclusion sociale, des identités religieuses, ethniques et nationales, de la santé et du bien-être.

ESS se caractérise comme **une enquête sociale académique, ce qui permet notamment d'aborder des questions sensibles, absentes des enquêtes de la statistique publique**. Les principaux acteurs sont issus de la recherche en sciences humaines et sociales et en méthode d'enquête. En particulier l'une des spécificités d'ESS est de donner la possibilité aux chercheurs européens de proposer des modules de questions (environ 40 questions par module) sur des thèmes originaux. Deux modules sont sélectionnés à chaque édition par le comité scientifique d'ESS.

Les utilisateurs de données de l'ESS sont très majoritairement issus du milieu universitaire (chercheurs, doctorants et étudiants en master). Les données sont **utilisées pour l'enseignement et la recherche en sciences humaines et sociales**, particulièrement en science politique, en sociologie, en économie ou encore en psychologie sociale mais aussi **pour l'aide à la décision publique**. L'ESS est d'ailleurs la principale enquête utilisée pour mesurer le bien-être, notamment à la suite du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi.

Une enquête de haute qualité scientifique : l'objectif central du dispositif ESS est de produire des données qui soient comparables à la fois dans le temps et dans l'espace, et ceci à partir des **standards méthodologiques les plus rigoureux**. Cette exigence méthodologique se retrouve à toutes les étapes de la constitution de l'enquête : choix des questions posées dans l'enquête, méthode d'échantillonnage, procédure de traduction du questionnaire, harmonisation de la collecte des données dans les différents pays, description de l'actualité politique, économique et sociale durant la période de collecte. De cette façon, l'ESS vise à éliminer le plus possible la confusion qui pourrait être faite en différences nationales dans les statistiques produites et différences dans les modalités d'échantillonnage et de collecte des données.

Le respect de cette rigueur méthodologique repose sur les différentes instances européennes de pilotage du dispositif que sont le comité scientifique, l'équipe de coordination scientifique et les coordinateurs nationaux. Le comité scientifique évalue régulièrement ESS et propose des orientations méthodologiques pouvant encore améliorer le dispositif. Chaque étape de réalisation de l'enquête fait l'objet d'un suivi attentif des experts en méthodologie qui composent l'équipe de coordination scientifique. Les coordinateurs nationaux sont responsables de la collecte dans leur pays respectif.

Cette exigence méthodologique a fait d'ESS **une référence pour d'autres grandes enquêtes**. Par exemple, SHARE (*Survey on Health, Aging and Retirement in Europe*) sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe a adopté la procédure de traduction de l'ESS dont l'objectif est d'assurer la comparabilité des questionnaires dans chacune des langues des pays participants.

Une enquête reconnue : en 2005, le projet **ESS a d'ailleurs reçu le Prix Descartes** attribué par la Commission européenne pour ses innovations dans la méthodologie des enquêtes comparatives. ESS est le **premier programme de recherche en sciences sociales récompensé par ce prix**.

L'utilité de ce dispositif dans le paysage des grandes enquêtes internationales en sciences sociales se traduit aussi par **l'utilisation intensive de ses données**.

Parce que les données sont immédiatement et gratuitement mises à disposition de la communauté scientifique internationale, ESS compte un nombre très important d'utilisateurs, en progression constante et comparable à ceux des autres dispositifs européens. Plus de 13 000 utilisateurs d'ESS étaient enregistrés en 2007, ils sont aujourd'hui près de **47 000 dans le monde**. Depuis la première enquête, plus de **800 publications scientifiques**, dont 40 thèses et 140 travaux méthodologiques, ont été réalisées avec les données de l'ESS. Ces références étant inscrites par les auteurs eux-mêmes sur le site internet d'ESS, il est fort probable que ces chiffres soient sous-estimés. Les données françaises sont exploitées par l'ensemble des utilisateurs, nationaux et internationaux.

L'enquête sociale européenne en France : la France participe au dispositif ESS depuis la **première enquête** réalisée en 2002. La coordination nationale a été assurée par des chercheurs de l'IEP de Grenoble pour les deux premières éditions puis par Sciences Po depuis 2006. L'équipe ESS-France, coordonnée aujourd'hui par le Centre de données socio-politiques (Sciences Po / CNRS) est responsable de la réalisation de l'ESS en France, à savoir de la préparation de l'enquête (recherche de financement, traduction des questionnaires, appel d'offre et sélection d'un institut de sondage) de la collecte (formation des enquêteurs, suivi du terrain) et de la production des données (vérification de la cohérence des données, documentation et analyse des premiers résultats). Après avis favorable du Conseil national de l'information statistique (CNIS) et de son comité du secret, l'échantillon français pour la cinquième édition en 2010 a pu être tiré par l'INSEE à partir du recensement de la population. A cette occasion, **ESS en France a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique du CNIS**. La demande de ce label a été renouvelée pour la sixième édition en 2012 afin d'obtenir une nouvelle fois l'appui de l'INSEE et poursuivre ainsi l'amélioration de la qualité de l'ESS en France. La reconnaissance de l'ESS par le CNIS est renforcée par l'augmentation continue du nombre d'utilisateurs français (500 en 2007, 1800 en 2012).

L'équipe ESS-France a également pour mission de valoriser cette enquête en France par des séminaires méthodologiques, par le site internet dédié (ess.sciences-po.com) et par des publications scientifiques⁶.

⁶ Clark, A., Sauger N., Senik C. (dir.), 2009 - "Welfare, Well-Being and Immigration in Europe: Evidence from the European Social Survey", *Social Indicators Research*, 91 (3)
Boy D., Cautrès B., Sauger N. (dir.), 2010 - *Les Français, des européens comme les autres ?*, Paris, Presses de Sciences Po

SHARE : un enjeu social et scientifique

Jusqu'au développement de SHARE, les études sur le vieillissement se sont réalisées dans un cadre national, à partir de données liées à un seul domaine du vieillissement tel la santé ou l'économie, laissant sans réponse de nombreuses questions. Le projet SHARE, lancé en 2002, répond à l'objectif de construction d'une base de données inédite, pluridisciplinaire et transnationale, indispensable à la compréhension, d'un point de vue individuel et sociétal, des problématiques soulevées par le vieillissement de la population. Tenant compte des exigences scientifiques du domaine étudié (le vieillissement étant non pas un état mais un processus évoluant dans le temps et influencé par les réformes du marché du travail et des systèmes de retraite et de santé), il a été souhaité que la collecte des données représentatives de la santé et de la situation socio-économique de la population européenne âgée de 50 ans et plus soit réalisée sur plusieurs années (horizon 20 ans).

L'enquête a débuté en 2004 dans onze pays européens, auprès de 31 115 ménages. L'enquête a été menée de manière standardisée dans chacun des pays participants au projet (questionnaire unique traduit dans les différentes langues des pays participants) afin de rendre les informations totalement comparables. Un équilibre a été recherché entre les différentes régions d'Europe, depuis la Scandinavie (Danemark, Suède), jusqu'au bassin méditerranéen (Espagne, Italie, Grèce) en passant par le centre de l'Europe (France, Allemagne, Autriche, Suisse, Belgique et Pays-Bas). Les deuxième (2007) et troisième (2009) vagues d'enquête ont intégré de nouveaux participants (Pologne, Irlande, République tchèque et Israël pour 2006 – Grande Bretagne pour 2008). L'objectif du projet SHARE est triple : fournir des avancées scientifiques et méthodologiques, constituer un réseau pluridisciplinaire et international de chercheurs, constituer un outil d'aide à la décision publique en matière de politique de retraite et de santé. Plusieurs disciplines sont utilisatrices : médecine, psychologie, économie, épidémiologie, santé publique, statistique, démographie et sociologie. 17 mars 2011

Le pilotage et la coordination du projet sont assurés par le MEA, U. de Manheim en Allemagne (centre de recherche en Économie du Vieillissement) dirigé par le Professeur Axel Börsch-Supan. La centralisation des données anonymes et leur mise à disposition est assurée par le CentERdata, U. de Tilburg aux Pays Bas www.share-project.org. Dans chacun des pays membres, un organisme de recherche est responsable de l'enquête (maître d'ouvrage) et mandate une agence de collecte pour réaliser le terrain d'enquête (maître d'œuvre). Les trois premières vagues de SHARE ont été principalement financées par la Commission Européenne.

Depuis l'origine, SHARE est « une enquête de chercheurs pour la recherche ». Le projet SHARE mobilise plus de 400 personnes-mois au sein des différents pays participants. En 2009, 150 chercheurs de 16 pays différents sont impliqués dans le projet. En vague 4, 21 pays participent à SHARE. Au niveau mondial, il est désormais possible d'apparier SHARE avec ses enquêtes

« sœurs » ELSA (R.-U.) et HRS (E.-U.) pour un grand nombre de variables. La Chine, la Corée, le Japon et l'Inde, réalisent actuellement une version adaptée de SHARE. 61000 entretiens ont été réalisés dont environ 6000 en France. Plus de 500 articles ont été publiés dans des revues internationales.

En France, le portage de SHARE connaît un tournant décisif avec l'implication, à partir de la fin 2011, de l'Université de Paris-Dauphine.

CESSDA : un projet essentiel pour un accès partagé aux données

Le CESSDA est le réseau européen des Data Archives, banques de micro-données (grandes enquêtes) pour la recherche en SHS. Créé dans les années 70, il compte actuellement une vingtaine de pays européens et est partenaire de l'ICPSR de l'Université de Michigan, la grande banque de données pour la recherche américaine. Le CESSDA agit comme un consortium de ces banques de données dont l'objectif est d'archiver, documenter et mettre à disposition des chercheurs les données déjà collectées en vue de réutilisation. Ces données sont essentiellement les micro-données des grandes enquêtes de la recherche et de la statistique publique. Certaines banques de données incluent aussi les données qualitatives (Qualidata en particulier au Royaume-Uni), les bases de données pour les historiens et les produits cartographiés. L'une des banques, le DANS aux Pays-Bas, agit comme un portail beaucoup plus généraliste, incluant les données des archéologues et des linguistes (les données sont cependant très partielles en fait) sur un modèle de DARIAH dont le DANS est d'ailleurs coordinateur. Les données de plusieurs grandes enquêtes européennes, la European Social Survey (également classée comme infrastructure européenne), Eurobaromètres, sont archivées et diffusées via des membres du CESSDA.

Le CESSDA dispose d'un portail doté d'un moteur de recherche qui fonctionne sur les bases de données des banques membres. Un *Transborder agreement* facilite l'accès aux données de l'ensemble des banques des chercheurs des différents pays européens. Les membres du CESSDA ont coopéré depuis une trentaine d'années afin de mettre au point des normes et des outils communs dans le cadre d'appels d'offre européens.

CORPUS : COOPERATION DES OPERATEURS DE RECHERCHE POUR UN USAGE DES SOURCES NUMERIQUES EN SHS

CORPUS est une plateforme de coopération pour l'accès aux principaux ensembles documentaires (images, sons, textes) produits en priorité dans le cadre de recherches en linguistique, psychologie, histoire, archéologie, géographie, lettres et arts.

CORPUS est un réseau d'outils partagés rendus possibles par un dispositif de financement, de coopération et de mise en commun de ressources afin d'accompagner et de favoriser les effets d'apprentissage et les synergies pour le développement de l'usage des sources numériques par les chercheurs des sciences humaines et sociales. Les publications, pré-publications et ouvrages ne sont pas inclus dans le champ (voir BSN).

CORPUS assure des missions d'identification, de diffusion, de promotion et de préservation des données produites par les chercheurs dans les grands champs disciplinaires des sciences de l'homme et de la société. Ainsi, CORPUS intervient :

- En appui des communautés scientifiques pour fédérer les initiatives, aider à la mise en commun des sources, encourager leur diffusion par une présentation et l'utilisation de normes adaptées et ainsi leur réutilisation et enrichissement.
- Pour soutenir la mise en relation des projets français avec les projets internationaux.
- Pour assurer la pérennisation des grands corpus de documents (images, sons, textes) rassemblés ou produits dans le cadre de travaux scientifiques.

Pour assurer ces fonctions, CORPUS s'appuie prioritairement sur le CNRS, l'EHESS, l'EPHE en relation avec le GIS Maisons de sciences de l'homme et le ministère en charge de la culture. CORPUS assure le volet français de l'infrastructure européenne CLARIN.

CLARIN : exploiter les ressources linguistiques au niveau européen

L'objectif de CLARIN est de créer une infrastructure rendant accessibles des technologies et ressources langagières pour l'ensemble des disciplines des SHS. Des linguistes et des spécialistes de traitement automatique des langues (TAL) ont déjà développés, au cours des dernières années, un ensemble de telles ressources – corpus textuels (annotés ou non), lexiques, dictionnaires informatisés ou ontologies – et d'outils – systèmes de reconnaissance de parole, lemmatiseurs, analyseurs, systèmes de résumé automatique ou d'extraction de connaissances à partir de textes – mais seul un sous-ensemble très limité de ces ressources et outils sont aujourd'hui facilement utilisables par des non spécialistes du TAL pour leur propre recherche en SHS. Or la facilité d'accès à des ressources et technologies langagières est incontournable car ces ressources sont essentielles pour maîtriser l'explosion de l'information, le plus souvent sous forme langagière, et faire face au défi, posé à l'Europe, d'une société multiculturelle et multilingue.

L'objectif de CLARIN se concentre donc sur la création et la gestion de composants langagiers (ressources et outils) librement disponibles à travers un réseau européen de dépôt et de gestion, qui s'appuie sur de centres nationaux pérennes offrant des services disponibles via des systèmes informatisés sécurisés. Il s'agit d'un nouveau type d'infrastructure de recherche qui devrait permettre aux chercheurs SHS d'appliquer des méthodes de type e-Science et donc de maintenir leur position dans les décennies à venir où la compétition internationale. L'initiative CLARIN vise ainsi à développer une infrastructure européenne pour les ressources et technologies du traitement des langues, au service

- de la recherche linguistique et philologique (accès aux ressources et services)
- des sciences humaines et sociales (applications d'accès aux données textuelles)
- de la société (accès aux contenus multiculturels et multilingues).

Son objectif principal est de réduire la fragmentation actuelle des ressources et services linguistiques par un réseau de centres support.

BSN : bibliothèque scientifique numérique

La BSN est un projet initié en 2008 au sein du groupe en charge des infrastructures SHS. Son objectif : répondre aux besoins des chercheurs et enseignants-chercheurs en portant l'offre qui leur est fournie en IST à un niveau d'excellence mondiale et améliorer la visibilité de la recherche française. Le projet a réellement démarré fin 2009, sortant du strict périmètre des sciences humaines et sociales même si ces dernières y occupent une place toute particulière. Placée, dans un premier temps, sous la responsabilité du MESR, BSN vise à **mettre en place un pilotage politique partagé de l'IST par les grands acteurs de l'ESR**, offrant des services à l'ensemble des communautés quel que soit leur statut et à créer de nouveaux modèles et équilibres économiques entre acteurs publics et privés dans **l'édition scientifique**.

BSN est composée de 8 segments d'activité pour lesquels des actions ont été initiées par différents opérateurs (spécialistes de la documentation, de l'IST, laboratoires de recherche...). L'infrastructure BSN vise à monter en qualité, donner de la cohérence à ces actions (mise en réseau) et à améliorer le ratio coût/efficacité. Sa réalisation suppose un repositionnement des différents opérateurs traditionnels de l'IST. Le choix a été fait de ne pas faire de ce repositionnement un préalable à toute action mais que ce dernier découle des choix stratégiques.

1. BSN 1 : L'acquisition des archives de l'édition scientifique et l'abonnement aux revues scientifiques (courant)
2. BSN 2 : Les dispositifs d'accès et d'hébergement aux/des ressources numériques (ENT type BIBLIOVIE, Biblio SHS...)
3. BSN 3 : Le signalement (bases de données bibliographiques)
4. BSN 4 : Les archives ouvertes
5. BSN 5 : La numérisation du patrimoine scientifique de l'ESR national (revues et ouvrages)
6. BSN 6 : L'archivage pérenne
7. BSN 7 : L'édition scientifique : coordination de l'aide publique, soutien à l'innovation de nouvelles formes d'édition et de nouveaux modèles économiques, etc.
8. BSN 8 : La fourniture de documents/prêt entre bibliothèque

Les sciences humaines et sociales sont au cœur des groupes 5 et 7 et l'évolution des cadres d'action n'est pas sans répercussion sur leur écosystème.

2- 4 Avancées et difficultés pendant la période 2008-2012

Ces rappels historiques nous permettent d'apprécier l'avancée majeure effectuée pendant la période 2008-2012. Même si pour les équipes impliquées dans les projets, cette époque est marquée par des réorganisations difficiles et des incertitudes budgétaires, les trois infrastructures

sont passées de l'état de projet (instable pour ADONIS et balbutiant pour CORPUS et PROGEDO) à l'état de TGIR dotée d'une gouvernance identifiable, d'une feuille de route explicite, de personnels dédiés et de budgets propres.

Mise en place de la gouvernance et ré-organisation

Considérant que BSN ressort d'un champ différent mais contigu aux infrastructures SHS, on peut dire que l'ensemble des TGIR SHS a fait l'objet de profondes transformations quant à la gouvernance et à l'organisation :

- Création de l'UMS CORPUS avec l'Université de Marseille (2010) ;
- Création de l'UMS PROGEDO avec l'EHESS (2012) ; Création d'un conseil scientifique commun à ADONIS et à CORPUS (2012) ;

Ainsi, les 3 infrastructures SHS répondent aujourd'hui aux critères de gouvernance exigés pour les très grandes infrastructures de recherche.

ADONIS a bénéficié d'une montée en charge de ses personnels titulaires (2010, 2011 et 2012), CORPUS s'est vu attribuer deux postes (assistante et directeur). Trois recrutements sont en cours pour PROGEDO. Même si la vitesse de croisière n'est pas atteinte pour PROGEDO notamment, on peut mesurer l'effort réalisé par l'InSHS du CNRS qui a également nommé un Directeur Scientifique Adjoint sur ces sujets. Les discussions au sein des comités de pilotage ont permis de préciser les axes de travail. Pour PROGEDO, les résultats très positifs obtenus dans le cadre de l'appel d'offres EQUIPEX pour des projets complémentaires « DIME-SHS, D-FIH et CASD » permettent de donner à l'infrastructure une envergure supplémentaire.

DIME-SHS

DIME-SHS est une plateforme de collecte et de diffusion de données pour la recherche qualitative et quantitative en SHS. Elle comporte trois volets :

- collecte de données quantitatives, assortie de protocoles innovants (usage d'internet et du téléphone) ;
- constitution de bases de données qualitatives ;
- collecte et analyse des expressions spontanées sur le web.

D-FIH

Ce projet vise à constituer une base de données exhaustive, harmonisée et documentée sur les marchés boursiers français depuis 1800 qui sera étendue dans un second temps aux autres pays européens. D-FIH rassemblera les informations boursières relatives à tous les instruments financiers, actions, obligations. Elle constituera la base de données boursières de longue période la plus complète du monde

CASD

Le projet CASD est la création d'une infrastructure hautement sécurisée permettant aux chercheurs d'accéder à des bases de données individuelles détaillées. Il permettra des tris de fichiers issus de différentes enquêtes existantes et fournira à ses utilisateurs des outils de modélisation.

Les difficultés de cette période

Il serait étonnant que de telles transformations puissent être menées sans qu'aucun problème ne surgisse. On peut identifier trois types de problèmes : budgétaires, humains et juridiques.

Les financements

Le mécanisme de financement des TGIR est décrit dans la loi de Finance. Traditionnellement, les TGIR ont été portées par les organismes de recherche et tout particulièrement par le CNRS et le CEA. Annuellement, une enveloppe est identifiée dans le budget de ces organismes et un montant est fixé pour chaque TGIR qui comprend les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel (action 13 du programme 172). Dans le domaine des SHS jusqu'en 2011 et contrairement à la feuille de route, seule ADONIS figurait dans la liste des TGIR. A partir de 2011, un budget global précisant qu'il abonde ADONIS, PROGEDO et CORPUS a été mentionné dans la loi de finance. Pendant cette période, une des premières difficultés a donc été liée à ce hiatus entre l'inscription de CORPUS et PROGEDO dans la feuille de route et l'impossibilité pour le CNRS de les financer. Trois réponses ont été apportées par le MESR :

- 1- Profitant d'une augmentation de l'enveloppe globale de l'action 13 en 2011, une augmentation de la ligne SHS de l'action 13 a été réalisée : les difficultés d'ADONIS avaient eu pour conséquences (i) une baisse notable de son budget (de plus 3M€ de 2004 à 2008, à 1,5M€ en 2009 et 2010), (ii) une sous consommation des crédits (sur les 15M€ prévus pour la période 2004-2008, moins de 5M€ ont été consommés). En revanche, la période 2011-2012 est marquée par une augmentation de la ligne (sans retrouver tout à fait le niveau de 2004) et une consommation complète des crédits ;
- 2- Un financement annuel exceptionnel de la DGRI notamment pour pouvoir assurer la présence française dans les grandes enquêtes (0,6M€ en 2009 et 2010, 0,4M€ en 2011) ;
- 3- La prise en charge, en 2012, sur le budget BSN du CLEO dont le budget (0,5M€) pesait jusque là sur ADONIS.

De son côté, le CNRS s'est progressivement organisé pour apporter sa contribution à CORPUS et PROGEDO.

Budget Action 13 du 172	2009	2010	2011	2012	Remarques
ADONIS	1,5M€ Dont 0,4M€ pour CLEO	1,5M€ Dont 0,4M€ pour CLEO	1,7M€ Dont 0,4M€ pour CLEO	1,25 M€	En 2009, ADONIS a bénéficié d'1M€ du plan de relance. Ces financements ont été utilisés pour ISIDORE. La masse salariale a été stabilisée autour de 0,6M€
CORPUS	-	-	0,23	0,56 M€	
PROGEDO	-	-	-	0,5 M€	Le MESR a apporté 0,6M€ en 2009, 2010 et 0,4M€ en 2011 pour garantir la participation aux enquêtes de PROGEDO.
TOTAL	1,5M€ PLF idem	1,5M€ PLF idem	1,93 € 2,208M€ (PLF)	2,31 M€ 2,705M€ (PLF)	

Infrastructures en réseau, ces instruments résultent de collaborations territoriales entre le CNRS, les universités et quelques organismes comme l'INED ou le GENES. Si le CNRS est le seul contributeur d'ADONIS, il n'en est pas de même pour CORPUS et surtout PROGEDO. Des établissements comme l'EHESS, les universités de Marseille, Caen, ... Sciences-Po apportent un soutien non négligeable⁷.

Les personnels

La réussite de ces projets repose sur des alliances entre des chercheurs très impliqués dans l'usage de ces nouveaux outils et dans la réflexion épistémologique et des ingénieurs de haut niveau très proches des chercheurs (compétences de type technique et compétences de type organisationnel). Qu'il s'agisse d'ADONIS ou de PROGEDO, les difficultés ont été nombreuses, liées au manque de chercheurs impliqués (SHARE), au manque de personnels technique (CESSDA), et parfois à la domination du technique sur le scientifique (ADONIS à ses débuts)... Sans être idéale, fin

⁷ La disparition des PPF sur le programme 150 a constitué une difficulté puisqu'en moyenne 0,6M€ étaient affectés aux activités de PROGEDO.

2012, la situation est moins préoccupante mais il convient par la suite d'attacher à la formation l'importance nécessaire pour le bon développement des TGIR SHS.

Les contraintes juridiques

Elles ont concerné à la fois le statut des unités en charge des infrastructures et le cadre de travail pour la participation au projet européen.

Deux UMS ont été créées pendant la période pour PROGEDO et CORPUS.

Du côté de la participation française, la France a signé tous les memorandum of understanding. La participation aux ERIC a posé plus de problèmes parce que la procédure nationale des dossiers d'instruction à la construction d'un ERIC n'a été fixée que début 201, parce que le MAE a demandé une suspension du processus et qu'enfin le coût d'entrée dans l'ERIC peut être très élevé pour la France (indexation sur le PIB).

Ces difficultés explicitées, il reste que le constat est très nettement positif la preuve pourrait en être faite par le document « stratégie 2012-2020 » qui est l'occasion d'un exercice rigoureux. Sur les 18 TGIR figurant dans le tableau 2013, 2 appartiennent au secteur des sciences humaines et sociales.

3. La démarche stratégique 2012-2020

La feuille de route française (<http://www.roadmaptgi.fr>) établie en 2008 comprenait 92 TGIR dont l'état de développement était très variable. Ces infrastructures étaient classées en quatre catégories: existantes, décidées, hautement prioritaires et prioritaires. Dans les deux dernières catégories, certaines TGIR étaient à échéance lointaine, voire incertaine. La démarche stratégique engagée dès 2010 a souhaité reprendre l'ensemble de la démarche :

- 1- En posant des définitions renvoyant à des critères explicites ;
- 2- En construisant un cadre d'instruction politique ;
- 3- En définissant des procédures d'actualisation.

3-1 Une volonté de dessiner un cadre ouvert mais plus précis

Pour sortir d'un arbitraire peu favorable aux disciplines plus nouvelles dans le champ des infrastructures, plusieurs principes innervant les infrastructures de recherche ont été énoncés.

Les critères exigés

- a) Outil (ou dispositif) possédant des caractéristiques uniques identifiées par la communauté scientifique utilisatrice comme requises pour la conduite d'activités de recherche de haut niveau. Les communautés scientifiques visées sont en premier lieu nationales ; les infrastructures de portée européenne ou internationale sont celles reconnues par les communautés correspondantes et objets de coopérations internationales, par exemple pour traiter des questions d'intérêt mondial.
- b) L'infrastructure peut conduire une recherche propre, et/ou fournir des services à une communauté d'utilisateurs (intégrant les acteurs du secteur économique) présente sur le site ou interagissant à distance.
- c) L'infrastructure doit disposer d'une gouvernance identifiée, centralisée et effective et d'instances de pilotage scientifique.
- d) L'infrastructure doit être ouverte, accessible sur la base de l'excellence scientifique évaluée par les pairs au plan international ; elle doit donc disposer d'instances d'évaluation adéquates.
- e) L'infrastructure dispose d'un plan de financement et doit être en mesure de produire un budget consolidé.
- f) Une infrastructure de recherche est souvent un lieu privilégié de collaboration avec le secteur économique, notamment dans les phases de conception, d'ingénierie et de mise en service, mais également par la possibilité de lever des verrous technologiques conduisant ainsi à des innovations. Ceci peut également se concrétiser par la formation et la diffusion de connaissances.

La reconnaissance de trois niveaux d'infrastructures

La volonté de disposer d'une stratégie qui dessine une image actualisée et plus complète des instruments au service de la recherche a incité à ouvrir la réflexion sur les outils et dispositifs inscrits dans la durée et construits dans le cadres de grands accords internationaux (**les OI pour « organisations internationales »**).

Un deuxième ensemble d'infrastructures a été distingué qui regroupe des instruments faisant l'objet de partenariats internationaux ou européens (en lien notamment avec la feuille de route du forum stratégique européen (ESFRI) ou des instruments majeurs dans les réseaux de collaboration industrielle et d'innovation. Cet ensemble relève d'une politique nationale ou d'une stratégie gouvernementale au titre des « très grandes infrastructures de recherche » (**TGIR**). Elle est traduite au moyen de plusieurs actions de la LOLF.

Le troisième ensemble est destiné à reconnaître les infrastructures de recherche (**IR**) correspondant aux critères définis plus haut et relève des choix des différents opérateurs de recherche. En particulier, peuvent entrer dans cette catégorie, éventuellement à l'issue d'une phase « Projet » :

- Les infrastructures mises en œuvre par les Alliances programmatiques ou par leurs membres, ou par des Etablissements Publics en raison de leurs missions particulières. Les infrastructures labellisées par les programmes incitatifs gouvernementaux, notamment « Equipement d'Excellence » dans le cadre des Investissements d'avenir. Les réseaux d'infrastructures mutualisant soit de ressources humaines soit des équipements de recherche et disposant d'une gouvernance centralisée, identifiée et effective.

Le respect de ces critères, et la mise en place de procédures transparentes et objectives reposant sur une évaluation scientifique par les pairs et de haut niveau, permet d'assurer la cohérence des efforts réalisés par tous les acteurs de la recherche : Etat, collectivités régionales et territoriales, Union Européenne.

Ces catégories ont été construites à partir d'un ensemble de données objectivables. Il n'y a pas de hiérarchie d'excellence ou de nature technologique entre les trois niveaux, qui peuvent correspondre à des phases distinctes d'une même infrastructure.

Cette conception large rapproche cet exercice stratégique des points de vue adoptés par de nombreux pays européens, son originalité réside cependant dans l'identification de critères qui s'appliquent aux trois grands ensembles énoncés précédemment (organisations internationales, TGIR et IR).

Les infrastructures ne sont donc pas limitées aux seuls « grands appareils » monosites, mais prennent aujourd'hui des formes variées pour satisfaire les besoins des communautés scientifiques. Certaines de ces formes dépendent totalement des nouvelles capacités issues des technologies de l'information et de la communication, d'autres traduisent les formes

d'organisation en réseau humain de communautés globales. Cinq formes ont été identifiées qui couvrent l'ensemble des grandes infrastructures :

Infrastructure localisée,
Réseau de plateformes,
Infrastructure de recherche virtuelle, base de données,
Collections, archives et bibliothèques scientifiques,
Infrastructure à la base de réseaux humains de très haut niveau scientifique.

Ces catégories sont pleinement compatibles avec les définitions adoptées au plan européen.

What are Research Infrastructures ? In this context, the term "Research Infrastructures" refers to tools that provide essential services to the scientific community for basic or applied research. These may concern the whole range of scientific and technological fields, from social sciences to astronomy, through genomics and nanotechnologies. Examples include libraries, databases, biological archives, clean rooms, communication networks, research vessels, satellite and aircraft observation facilities, coastal observatories telescopes, synchrotrons and accelerators. They may be "single-sited", "distributed" or "virtual" (Towards new research infrastructures for Europe : The ESFRI "List of Opportunities", rapport au Commissaire européen chargé de la recherche, mars 2005).

3-2 La déclinaison dans le domaine des SHS

La stratégie du secteur est marquée par la volonté d'asseoir les infrastructures existantes et d'affirmer la participation française dans les projets européens notamment DARIAH (digital infrastructure to study source materials in cultural heritage institutions), SHARE (data infrastructure for analysis of ongoing changes due to population ageing), CESSDA (facilitate access of researchers to high quality data for social sciences) et ESS (European Social Survey), et de poursuivre le partenariat pour CLARIN (language resources).

Les grands objectifs à horizon 2020 se déclinent en quatre axes.

- Développer les infrastructures en sciences sociales de façon à asseoir un leadership européen notamment pour l'exploitation de la statistique publique.
- Développer la présence française dans les infrastructures de la feuille de route ESFRI et étendre le système de navigation français pour les grands corpus textuels et quantitatifs
- Faciliter les coopérations pluridisciplinaires particulièrement dans les domaines de la santé et de l'environnement (bases de données, cohortes...)
- Contribuer aux réseaux européens d'excellence pour l'accueil de chercheurs

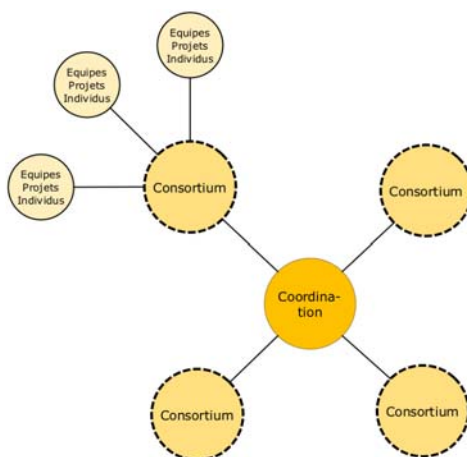
Deux TGIR en SHS

Dans le cadre du comité directeur des TGIR, il a été décidé d'aller plus loin dans la collaboration entre ADONIS et CORPUS afin de disposer dès le début 2013 d'une seule TGIR avec un ensemble d'actions bien coordonnées et visibles. Cette TGIR des « humanités numériques » a pour objectif de créer les conditions favorables au développement d'un espace de navigation pour l'ensemble des documents scientifiques à l'échelle européenne et internationale.

Sur le terrain, un tel rapprochement a déjà été anticipé. Le schéma ci-dessous montre les complémentarités à l'œuvre, complémentarités étendues à la partie SHS de la Bibliothèque Scientifique Numérique.

La première complémentarité a été opérationnelle dès 2011, puisque plusieurs corpus numériques produits par les consortiums de Corpus IR sont déjà moissonnés par Isidore. La mise en place de la complémentarité entre Corpus IR, les corpus de données produits par les consortiums et les plateformes de publications scientifiques, qui vise à construire un référentiel permettant de lier les corpus de données aux publications, a été mise en place à partir de juin 2012 (phase pilote).

En matière de gouvernance, il reste à concevoir une organisation qui donne toute sa place à la collaboration entre le CNRS et les universités en ayant à l'esprit le schéma actuel de la TGIR CORPUS qui permet de diffuser au plus près de l'ensemble des équipes de recherche en SHS.



Le développement de PROGEDO quant à lui passe par la constitution d'une équipe étoffée de permanents mais également par la diversification des modes de financement des grandes enquêtes. Le partenariat, en 2012, avec le secteur de la santé autour de l'enquête SHARE en constitue un bon exemple.

L'ouverture aux réseaux de coopération

A l'instar des infrastructures de mathématiques, deux infrastructures réseaux ont été reconnues comme infrastructures nationales : le réseau des MSH destiné à consolider des pôles territoriaux de qualité et NEFIAS destiné à offrir des services reposant notamment sur la mise en réseau nationale et internationale des Institutions impliquées dans l'internationalisation des SHS (IEA, UMIFRE ...).

Les MSH et de leur réseau

Il s'agit ainsi d'accompagner une évolution puisque, de fait, les MSH ont été pensées depuis leur origine comme un lieu d'échange interdisciplinaire mettant à disposition des services indispensables à la recherche de haut niveau. Elément de structuration de la recherche, disposant d'un pilotage scientifique identifié, d'un financement propre et ouvertes aux chercheurs du site qu'ils soient ou non membres d'une unité de recherche hébergée par la Maison⁸, les MSH, satisfont bien aux normes de définition des **Infrastructures de Recherche**. Aussi, reconnaître l'ensemble des MSH et leur réseau comme **Infrastructure de Recherche** permet de réaffirmer le rôle majeur, pour le bon développement des sites scientifiques, de la mutualisation et de la coordination à l'échelle nationale.

Les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) sont des structures fédératives créées pour regrouper des moyens communs, des laboratoires, des espaces de travail dédiés aux chercheurs en SHS afin de développer les échanges entre disciplines et de renforcer l'inscription des SHS dans un espace international⁹. Librement inspiré de la Fondation Maison des Sciences de l'homme créée par Fernand Braudel, Les MSH ont progressivement été créées selon des initiatives locales depuis les années 1980 et soutenues activement par des politiques nationales depuis les années 2000 par le ministère en charge de la recherche et le CNRS. Les MSH sont aujourd'hui au nombre de 22 et sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le GIS « Réseau des MSH » créé le 16 février 2006 sous l'égide du MESR, de la CPU et du CNRS joue un rôle central d'animation et de garant pour consolider les MSH, il dispose d'un Comité directeur où sont représentés les directeurs de MSH et d'un Conseil scientifique indépendant.

Les MSH sont très clairement des composantes des universités ou des PRES, elles accueillent néanmoins des équipes où le CNRS a très largement investis.

Les MSH, au sein d'un processus qu'elles ont elles-mêmes participé à construire, s'inscrivent sans ambiguïté dans une politique de site. Plusieurs phénomènes concourent à renforcer cette inscription :

⁸ Cf. charte des MSH

⁹ Commaille Jacques (dir.), *Avenir de la recherche et Maisons des sciences de l'Homme*, La Documentation française, Paris, 2006

- le double mouvement d'autonomie des universités et de coordination inter établissements accroît l'intégration des MSH dans cette nouvelle organisation des grands ensembles universitaires dont elles tirent une large part de leurs ressources et qu'elles co-animent ;
- l'implication, non démentie, des collectivités territoriales à l'appui des MSH marque leur engagement territorial ;
- l'appui du CNRS dans une stratégie de convergence scientifique et de complémentarité de moyens.

L'inscription des MSH et de leur réseau sur la liste des **Infrastructures de Recherche** en SHS prend acte de l'aboutissement de cette politique d'implantation des MSH sur l'espace métropolitain mais prépare un nouvel équilibre, combinant l'ancrage territorial des Maisons et l'interconnexion croissante des sciences humaines et sociales au plan national voire international.

En labellisant les MSH et leur GIS Réseau National en Infrastructure de Recherche, le choix a été fait de ne pas labelliser les MSH en ordre dispersé et ainsi de conserver un levier d'action pour la structuration des SHS sur l'ensemble du territoire national.

NEFIAS : l'inscription d'une plateforme pour l'internationalisation des SHS

Les travaux menés dans le cadre du groupe « internationalisation des SHS » de l'Alliance ATHENA¹⁰ reconnaissent l'importance d'une stratégie d'internationalisation combinant attractivité, mobilité et ouverture. Ils convergent vers la création d'une infrastructure de service « *Network for Internationalising Advanced Science* » qui a vocation à exploiter les synergies entre différents acteurs français aux fins :

- (i) d'optimiser les efforts des chercheurs et des institutions en s'inscrivant dans les dynamiques scientifiques des principaux sites français et internationaux,
- (ii) d'accroître la sensibilisation du potentiel français aux exigences actuelles et futures de la recherche internationale,
- (iii) de valoriser les actions des institutions dans une logique de transfert d'expertise en interaction avec le monde socio-économique.

Dans le domaine, le terrain n'est pas vierge d'initiatives. Outre l'attention croissante portée à l'internationalisation par les universités et les grands organismes de recherche, de nouveaux acteurs se sont développés au cours des dernières années et ont participé à un renforcement significatif de l'attractivité internationale des SHS françaises. Ces nouveaux acteurs (Instituts d'études avancées – IEA et réseaux thématiques de recherche avancées - RTRA en économie et en SHS) principalement tournés vers la mobilité entrante, ont fort utilement complété un dispositif jusque là concentré sur la mobilité sortante (Instituts français de recherche à l'étranger - UMIFRE et Écoles françaises à l'étranger - EFE).

La création de l'infrastructure NEFIAS reconnaît non seulement l'importance d'un échange structuré et d'une concertation entre les principaux acteurs français du domaine mais également la

¹⁰ Rapport sur l'Internationalisation des SHS remis au Directoire de l'Alliance en septembre 2012.

nécessité de développer des actions support communes en phase avec les grandes priorités de l'Espace européen de la Recherche et de l'Alliance européenne des SHS créée en 2010.

L'objectif de NEFIAS est de contribuer, par son action internationale, à transformer les modes de production et de diffusion des connaissances en SHS en créant un réseau d'acteurs et d'institutions, au bénéfice et au service des chercheurs, de leur mobilité et de leur capacité à développer des réseaux suivant leurs priorités scientifiques. Les synergies — potentiellement considérables lorsque l'on observe la complémentarité des réseaux croisés par les différents partenaires, celle de leurs objets et de leurs projets scientifiques, la rencontre de grands pôles dans le domaine des humanités classiques et des sciences sociales, la présence à la fois diffuse et très ancrée dans un grand nombre de réalités scientifiques mais également économiques, sociales, politiques, culturelles et linguistiques — sont encore loin d'être réalisées. Il n'existe encore que trop peu de collaborations entre les différents partenaires, hormis quelques initiatives dans des aires culturelles communes. La mise en réseau proposée par NEFIAS représente une importante valeur ajoutée pour les différents partenaires dans l'identification des actions communes.

En s'appuyant sur la capacité des partenaires à effectuer une veille thématique sur les savoirs contemporains, à contribuer aux évolutions des grands courants de pensée internationaux et à participer aux grands réseaux scientifiques interdisciplinaires, NEFIAS doit favoriser un déplacement du regard scientifique et un déplacement des frontières disciplinaires, à l'interface des sciences humaines et sociales et des autres sciences, notamment celles de la matière, de l'univers et du vivant. NEFIAS doit être en mesure de mobiliser le meilleur du potentiel scientifique français en SHS pour répondre — quantitativement et qualitativement — aux exigences de la prise de risque et de l'innovation qui caractérisent la recherche internationale. Par les relations avec les établissements d'enseignement supérieur dont il dispose en France, ce dispositif peut pleinement contribuer à la formation de nouvelles générations de chercheurs aux normes de la recherche internationale en s'inscrivant dans les évolutions de la formation doctorale française.

S'appuyant pleinement sur l'expérience acquise depuis 2007 par le Réseau français des instituts d'études avancées (RFIEA), il s'agira de développer les actions de NEFIAS en maintenant un équilibre dynamique entre mutualisation et subsidiarité, entre respect des identités et des projets scientifiques de chacun et dynamiques collaboratives entre institutions et entre chercheurs, entre promotion de l'excellence disciplinaire et recherche pluri- ou interdisciplinaire novatrice.

L'IR NEFIAS, en réunissant plusieurs acteurs majeurs de l'attractivité et de la mobilité internationale, jouera un rôle important dans la mutualisation des bonnes pratiques, l'identification des synergies et la définition des actions mutualisées. Toute en assurant un équilibre entre les différents types d'acteurs partenaires, la gouvernance de l'IR NEFIAS devra favoriser la réactivité, l'initiative et l'innovation.

Le Tableau de bord 2013

Au document stratégique pour la période 2012-2020 est annexé le tableau de bord 2013 présenté ci-après pour la partie SHS. Selon les nouvelles dispositions, il revient à l'Alliance ATHENA d'actualiser ce tableau tous les ans sur la base d'un suivi de l'ensemble des IR qu'elle doit mettre

en place comme devra le faire l'ensemble des alliances. Présente au comité des TGIR, l'alliance ATHENA sera amenée à se prononcer sur les deux TGIR.

catégorie	nom de groupe	nom	nom complet
TGIR		Humanités numériques	Réseau de plateformes de numérisation, normalisation et interface d'accès résultant du couplage ADONIS (Accès numérisé aux ressources et archives scientifiques) et CORPUS (Plateforme de coopération ensembles documentaires SHS)
TGIR		PROGEDO	Enquêtes internationales et plateforme d'accès à la statistique publique
IR		NEFIAS	Grand équipement en réseau pour l'internationalisation des SHS (IEA, UMIFRE...)
IR		RMSH	Réseau des plateformes de collaboration des Maisons des Sciences de l'Homme

4-Perspectives

4-1 La nouvelle gouvernance des TGIR et des IR

Un Comité directeur (CD-TGIR) et un Haut conseil (HC-TGIR) ont la responsabilité de proposer au ministre en charge de la recherche la position de son Ministère (MESR) un avis sur les décisions structurantes de haut niveau, et d'en suivre la mise en œuvre. Le CD-TGIR sera présidé par le DGRI. La position de l'Etat est prise en articulant la position du MESR avec celle des autres ministères impliqués dans les processus d'instruction et de décision. Cela vaut pour l'engagement sur les grands projets, comme pour la préparation des documents budgétaires de l'Etat.

Le Comité directeur est présidé par le DGRI, il est composé d'un représentant du ministère en charge des affaires étrangères, de l'Administrateur Général du CEA, du Président du CNRS ainsi que des présidents de chaque Alliance. Il assure cinq grandes missions :

- 1- Proposer au Ministre des décisions structurantes de haut niveau, tels que la participation de la France à des grands projets internationaux, les jouvences conséquentes et l'arrêt des installations obsolètes ;
- 2- Proposer une politique d'investissement sur le long terme ;
- 3- Définir et valider les mises à jour de son périmètre de compétences et de la programmation pluriannuelle des TGIR ;
- 4- Valider des modèles de coûts et de valorisation ;
- 5- Valider et suivre la mise en œuvre des politiques nationales relatives aux TGIR.

Le CD-TGIR se réunit au moins 2 fois par an sur convocation du Ministre en charge de la Recherche ; pour mener à bien ses missions, le CD-TGIR s'appuiera sur l'avis du HC-TGIR ; Le CD-TGIR est assisté par secrétariat permanent assuré par la DGRI.

Le Haut conseil des TGIR est composé d'un président et d'une dizaine de personnalités, choisies pour leur rayonnement scientifique et leur compétence que dans le domaine des grands outils de recherche. Le HC-TGIR constitue un ensemble représentatif des disciplines scientifiques. Les personnalités sont nommées par le Ministre chargé de la recherche pour un mandat de 4 ans sur proposition du Comité directeur. Le HC-TGIR donne son avis scientifique et stratégique sur des sujets précis à la demande du Comité directeur.

Les opérateurs de recherche siègent dans les instances décisionnelles des TGIR relevant de leur périmètre. De ce fait, pour chaque TGIR, ils votent le budget, valident ou non les programmes d'investissement et en définissent la stratégie. Ils organisent le dialogue de performance et de gestion avec les TGIR, et plus particulièrement veillent à la mise en œuvre effective des politiques transverses définies au niveau national.

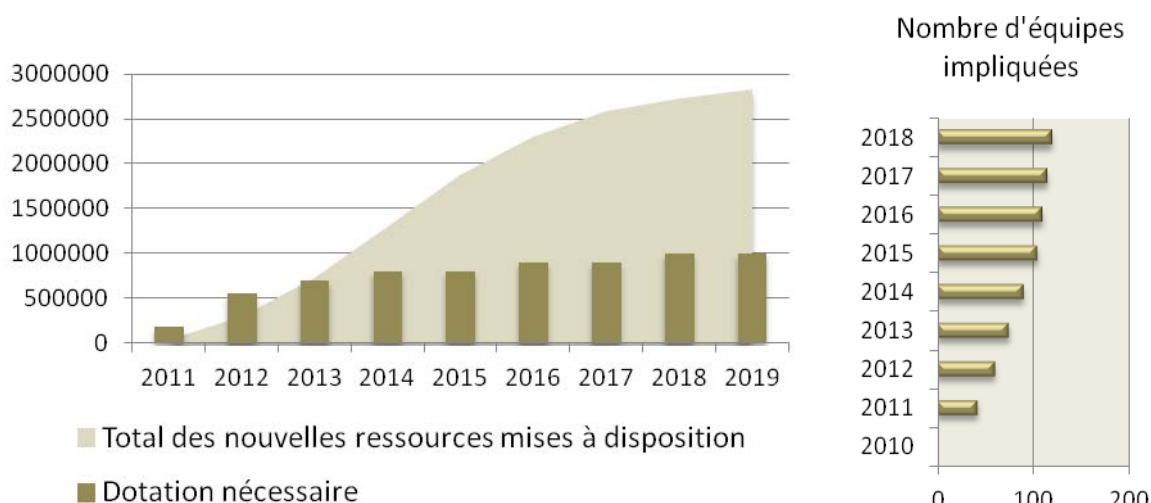
La politique de programmation des IR est pilotée par les Alliances ou des comités ad-hoc de concertation entre opérateurs de recherche, dans le cadre fixé par la stratégie nationale pour les infrastructures de recherche. Pour les IR, il n'y a pas de suivi budgétaire centralisé par l'Etat. Leur budget est suivi directement par les établissements de recherche qui les opèrent. La liste des infrastructures de recherche (tableau de bord) est examinée chaque année au sein des différentes alliances, discutée et validée par le comité directeur (CD-TGIR).

4-2 Les conséquences sur le travail d'ATHENA

Pour mener à bien ses missions, l'Alliance ATHENA pourrait jouer un rôle de Comité de Pilotage du domaine. Il ne s'agirait en aucun cas pour l'Alliance d'entrer dans les détails de la programmation ou de l'organisation de chaque IR mais bien de donner les lignes qui permettraient de coordonner l'ensemble des infrastructures avec les choix stratégiques nationaux.

Il lui reviendrait de valider les indicateurs d'évaluation et de suivi. Chaque TGIR, chaque MSH et le réseau national qui les réunit, chaque IEA et le réseau français dispose d'un Conseil Scientifique qui permet le suivi scientifique de la structure. Chaque tutelle, ou membre fondateur pour les IEA, participe à la constitution de ces Conseils Scientifiques. Il apparaît important pourtant d'élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent la construction de tableaux de bords favorisant un meilleur suivi de ces structures et de leur rôle au plan national. L'accès de la communauté scientifique aux infrastructures, leur développement, leur polarisation thématique, leur capacité de structurer des milieux de recherche, leur rôle dans l'ouverture à l'international des disciplines, ... sont autant de critères significatifs qu'il est encore difficile de traduire en indicateurs pertinents et qui n'en demeurent pas moins nécessaires à la construction d'une vision nationale cohérente

Les indicateurs pourraient être quantitatifs comme le tableau fourni ci-après par l'IR CORPUS ou qualitatifs.



Par ailleurs, il conviendrait que l'Alliance trouve sa place dans le Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales (CCDSHS) qui a été créé par [décret D2001-139](#) du

12/02/2001 auprès des ministères français chargés de l'économie, de l'emploi, de l'éducation nationale et de la recherche. Le Comité a vocation à s'étendre à d'autres ministères. Le CNRS et la Conférence des Présidents des Universités (CPU) sont associés au Comité. D'autres instances sont invitées de façon permanente ou plus ponctuellement telles que les Archives nationales et la CNIL.

4-3 Recommandations

Plusieurs pistes peuvent être proposées.

Renforcer l'articulation entre IR et TGIR

Développer des infrastructures au service d'une recherche de standard international nécessite une convergence des actions. Grâce à un maillage complet du territoire national, solidement ancré dans le territoire national, et à un réseau de plateformes qu'elle est en train de labelliser, l'infrastructure de recherche constituée par les MSH et leur réseau peut permettre de faciliter l'accès de la communauté scientifique aux consortiums de la TGIR ADONIS/CORPUS et ainsi d'étendre et de renforcer l'action de la TGIR PROGEDO. Le déploiement de « Centres de Données Numériques » sur l'ensemble du territoire national devrait être envisagé. De même, les politiques d'invitations des IEA sont d'autant plus intéressantes pour les « fellows » que les IEA pourront assurer les moyens d'accès et de traitement de grandes bases de documentation et de données, ce qui est la mission des deux TGIR. Ces deux exemples ne sont pas exclusifs, mais un continuum est à construire entre IR et TGIR.

Travailler la place des IR dans les politiques de site

Dans un paysage scientifique marqué par l'autonomie des universités et le développement des territoires (concept de « smart specialisation » des régions), la complexification des formes d'organisation de la recherche nécessite de coordonner les forces pour mieux les structurer. Ainsi, depuis deux ans, plusieurs assises régionales de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été organisées et des assises nationales sont en cours. Le CNRS et les universités mettent en place des conventions de sites. Les MSH et IEA, et plus encore les réseaux qui en assurent la coordination sont des instruments des SHS pour la mutualisation, les transversalités disciplinaires et institutionnelles, l'ouverture internationale et le développement des SHS. Ces réseaux renforcés par la mise en place d'une IR doivent avoir une place importante dans l'ensemble de ces réflexions. Les rôles des MSH et des IEA doivent être pensés très en amont de la mise en place des nouveaux dispositifs, sous peine qu'ils en soient exclus et menacé de disparition ou bien qu'ils ne s'autonomisent en dehors de toute logique institutionnelle. Les modèles de MSH ou d'IEA paraissent assez souples pour pouvoir être adaptés aux différentes configurations. Il faut sans doute aborder différemment les sites disposant d'universités à dominante SHS et les autres.

Améliorer l'apport des MSH

Les deux recommandations précédentes participent à améliorer la plus-value des IR, mais nous centrons ici notre propos sur les choix de modèles pour les MSH.

Au terme d'un processus qui a duré près de cinquante ans (la MSH de Paris a été créée en 1962 et la MSH Lorraine en 2009), le nombre de MSH s'est stabilisé et depuis quelques années la priorité n'est plus à l'extension de la couverture du territoire national mais à la nécessité de faire vivre la dynamique au sein du réseau des Maisons des Sciences de l'Homme. Dans une dynamique de projets, et avec un rôle d'incubateurs de projets interdisciplinaires, les MSH doivent globalement augmenter leur capacité à participer à structurer l'espace de la recherche en SHS. Pour cela, chacune d'elle doit travailler au sein de ses instances (Comité de Pilotage et Conseil Scientifique), et en coordination avec le Réseau National des MSH, à préciser sa ligne d'action. Pour se donner les moyens de sa politique, chaque MSH doit d'une part défendre ses choix dans les différentes instances de pilotage des sites et d'autre part concentrer ses moyens pour être plus efficace et lisible. Pour ce dernier point, dans chaque MSH, il s'agira de trouver le bon équilibre entre une montée en spécialisation et l'assurance d'une dynamique de renouvellement des choix en synergie avec les politiques de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dont elle dépend.

Améliorer la présence à l'international

Les TGIR et IR doivent permettre d'améliorer notre présence à l'international par :

- 1) un flux d'échange internationaux entrants et sortants,
- 2) une présence dans les infrastructures européennes,
- 3) la capacité à mobiliser pour répondre aux AAP européens. Les deux derniers points méritent d'être améliorés.

L'IR NEFIAS en réunissant plusieurs acteurs majeurs de l'attractivité et de la mobilité internationale jouera un rôle important dans la mutualisation des bonnes pratiques, l'identification des synergies et la définition des actions mutualisées. Toute en assurant un équilibre entre les différents types d'acteurs partenaires, la gouvernance de l'IR NEFIAS devra favoriser la réactivité, l'initiative et l'innovation.

Développer la recherche sur les nouveaux outils

Toutes ces transformations si elles n'étaient accompagnées (i) en amont par un développement des collaborations avec la recherche épistémologique et technologique sur les nouveaux outils eux-mêmes et (ii) en aval avec des recherches réflexives sur les pratiques scientifiques manqueraient de la vision et de la profondeur nécessaires à la compréhension des phénomènes actuels.

Annexe

Liste des membres du groupe de concertation « stratégie 2012-2020 »

Responsable : Françoise THIBAUT

Rapporteur : Bertrand JOUVE

NOM	Prénom	E-Mail	Organisme
ARDUIN	Pascal	chantal.cases@ined.fr	INED
CASELLA	Philippe	philippe.casella@ehess.fr	PROGEDO
DEMEULENAERE	Pierre	pierre.demeulenaere@cnrs-dir.fr	CNRS
DEMONET	Marie-Luce	marie-luce.demonet@univ-tours.fr	DGRI/SSRI 6
DESSAUX	Christophe	christophe.dessaux@culture.gouv.fr	MCC
DOUSSET	Laurent	laurent.dousset@pacific-credo.fr laurent.dousset@univ-provence.fr	CORPUS/Clarin
DUDAY	Henri	h.duday@anthropologie.u-bordeaux1.fr	DGRI/SSRI A6
ESTRAILLIER	Pascal	pascal.estraillier@recherche.gouv.fr	DGRI/SSRI A3
FRACHOT	Antoine	antoine.frachot@ensae.fr	INSEE GENES
HAUTCOEUR	Pierre-Cyrille	pch@pse.ens.fr	CS CCDSHS
JOUVE	BERTRAND	bertrand.jouve@cnrs-dir.fr	Inshs CNRS
LAGRANGE	Jean-Philippe	Jean-philippe.lagrange@ign.fr	IGN
LESNARD	Laurent	laurent.lesnard@sciences-po.fr	ESS
MARCHELLO-NIZIA	Christiane	marchell@linguist.jussieu.fr	Clarin/Linguistique
MINONZIO	Jérôme	jerome.minonzio@sante.gouv.fr	DREES/Santé et Travail
POUYLLAU	Stéphane	stephane.pouyllau@tge-adonis.fr	ADONIS/Dariah
PUMAIN	Denise	pumain@parisgeo.cnrs.fr	Géographe
RABIER	Jean-Claude	jean-claude.rabier@agencerecherche.fr	ANR
SILBERMAN	Roxane	roxane.silberman@ens.fr	CESSDA-CCDSHS
THIBAUT	Françoise	francoise.thibault@recherche.gouv.fr	DGRI/SSRI A8
WOLIKOW	Serge	serge.wolikow@u-bourgogne.fr	RMSH/PCN Infrastructure

